



## Prelèvement bancaire + Payment = double condamnation

Par ignis666, le 16/03/2010 à 14:23

Bonjour,

*(à défaut de connaître l'emplacement judiciaire pour ma question je la mets dans Général)*

J'ai un "petit" problème, avec le Trésor Publique.

J'ai été condamné à verser une 180€ pour une amende RATP.

L'amende a été faite en 2009 (+ 1 ans) mais il n'y a jamais eu de suite: pas de rappel, rien.

en résumer:

-Je n'ai jamais reçu de lettre m'indiquant que je devais payer l'amende d'où la majoration (45€ => 180€)

-Je n'ai jamais été prévenu de ma condamnation.

-J'ai reçu un papier du Trésor Publique me demandant de payer, se que j'ai fait en envoyant un chèque.

J'ai été débité du montant du chèque, puis j'ai subi un prélèvement automatique (+ frais), sur un compte différent (compte joint avec ma compagne).

Comment, puis-je récupérer le trop perçut?

Puis-je faire "annuler" la condamnation puisque je n'étais pas informé?